



**Greffe municipal
Grandson**

Avis aux propriétaires

Révision PGA – Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)

Afin de se mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal et la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la Municipalité de Grandson informe les propriétaires fonciers que la révision du plan général d'affectation (PGA) est en cours.

Dès lors, la Municipalité se réserve le droit de refuser, conformément à la législation en vigueur, tout projet qui contreviendrait aux dispositions envisagées par la planification de la révision du PGA.

Pour cette raison, avant toute élaboration de projet de nouveau logement au territoire communal, afin d'éviter des frais pour eux, les propriétaires ou promoteurs sont priés de contacter la Municipalité.